



4 mars 2014

(14-1305)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>UKRAINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>State Veterinary and Phytosanitary Service of Ukraine</i> (Services vétérinaires et phytosanitaires nationaux de l'Ukraine)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Animaux, produits, produits bruts et matériel de reproduction
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Pologne
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Notice #15-9-1-23/4531 as of 18 February 2014 of the Chief State Inspector of Veterinary Medicine of Ukraine on prohibition of import of live pigs, pork products and raw materials into the territory of Ukraine from the territory of the Republic of Poland</i> (Avis n° 15-9-1-23/4531 de l'Inspecteur en chef de la médecine vétérinaire de l'Ukraine du 18 février 2014 portant interdiction de l'importation sur le territoire de l'Ukraine de porcs vivants, de produits du porc et de produits bruts d'origine porcine en provenance du territoire de la République de Pologne). Langue(s): ukrainien. Nombre de pages: 1 http://vet.gov.ua/node/1116
6.	Teneur: Aux termes de l'annonce officielle de l'Organisation mondiale de la santé animale du 17 février 2014, la présence de peste porcine africaine est enregistrée sur le territoire de la Pologne. Afin de prévenir l'entrée de cette maladie sur le territoire de l'Ukraine, la décision de l'Inspecteur de la médecine vétérinaire de l'Ukraine du 18 février 2014 établit une interdiction temporaire de l'importation, depuis la République de Pologne, d'animaux vivants et de produits issus d'animaux sensibles à la maladie détectée, y compris les produits bruts et le matériel de reproduction.
7.	Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (<i>jj/mm/aa</i>): 18 février 2014</p> <p>Date projetée pour la publication (<i>jj/mm/aa</i>): 18 février 2014</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): 18 février 2014</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): 3 mai 2014</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
13.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: